

Lettre de Guigont à D'Alembert, 20 octobre 1765

Expéditeur(s) : Guigont

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Guigont, Lettre de Guigont à D'Alembert, 20 octobre 1765, 1765-10-20

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1929>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitPermettez, monsieur que je prenne la liberté de vous...

RésuméLe remercie pour ses Elémens de musique. A suivi ses instructions de remettre en musique les ouvrages de Lully, a commencé par Roland. Goût italien. Lui envoie quelques morceaux et lui demande son jugement. Dispute entre les défenseurs de la musique française et Rousseau.

Justification de la datationGuigon(t), qui s'intitule ici maître de chapelle, reste pour l'instant non identifié

Numéro inventaire65.73

Identifiant129

NumPappas639

Présentation

Sous-titre639

Date1765-10-20

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettreNon renseigné

Lieu d'expéditionAgde

DestinataireD'Alembert

Lieu de destinationParis

Contexte géographiqueParis

Information générales

LangueFrançais

Sourceautogr., d.s., « D'Agde », 4 p.

Localisation du documentParis Institut, Ms. 2466, f. 97-98

Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesGuigon(t), qui s'intitule ici maître de chapelle, reste pour l'instant non identifié

Auteur(s) de l'analyseGuigon(t), qui s'intitule ici maître de chapelle, reste pour l'instant non identifié

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

B1 2460

Paris Imprimer B1 21,66, P. 97-98

20 octobre 1765 Guigaut, natif de Chaville, à D'Alembert

Bd 129

0639

129

0639

Guigaut

97

Monsieur

Dernierement Monsieur que je trouve la liberté
de vous lecrire, pour vous remercier, des —
savantes instructions que vous nous donnez —
sur le sujet de la musique. J'ay fait mes efforts
pour vous faire dans les manières de composer
fortune pour la scene, j'espéris — apprendre
dans vos écrits que vous l'avez faites, de ce que
quelque artiste pour être remercier la musique
les ouvrages de Belli, j'espéris —
sur ce point, je viens de finir l'opéra
de Roland, premier œuvre que j'ay vu —

—

de ce grand homme. Du temps jadis
j'ay l'arche de faire votre dessin dans
la scene J'ay affranchi les hautes tores
des portails Recitantes, de mesme que
les rosettes et l'endosse des tambours
J'ay pris le mouvement qui me paraissait
le plus propre pour l'audience de la poesie.
et dans l'harmonie, j'ay tache de laver
par le genre Dramatico-chromatique
il me parut que c'eust le genre done
le preuve les habiles italiens,
quand au genre italien, j'avois demandee
donne une bonne lecon tout au long
les sujets me l'avoient permis. Dans un grand
ouvrage il ya tems pour tems,
le grand art consiste de l'avoir pour
approches. J'ay pris la liberte d'en faire
dans cette lettre quelques morceaux que

J'ay mis la paroable avec leue de lully,
 pour vous pour desir mon juge.
 si entre jugement lez tenuz fairez —
 lez ferz pour moy en püssant aiguillons
 pour mon bousage a peur fairez cette
 brillante lariere; ○
 permetez moy d'envoyer deux mots —
 Mon sieur, sur le dispute quel que fut lez —
 les defoumons delz multiques frangaines —
 et mons^r Rousseme,
 inter deux litigantes tertius valer
 le Royaume lez cessez grand pour —
 le trouver quelquon m^r Roussem —
 lez un grande homme, (Magnus inter natos
 mulierum,) mais il n'eust pas perjache
 incouert die que nous n'envoyons pas —
 de la mesmez tuz depreme de lez lay —
 qui lez composez ordre soies quelconque

Jay Shonnen faitie avec Respect

M. Henrion

l'ordre trez humble

de l'obligation

permettre Guigouz

M. le choyeur

Fayee le 20 86

1755